

# PERMANENCE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET JURIDIQUE DES MIGRANTS DU GRAND TUNIS ET DE SFAX

RAPPORT ANNUEL 2021



# RAPPORT ANNUEL 2021



*Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne.  
Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.*

**SIGLES**

**ET**

**ACRONYMES**

**DPE** : Délégué à la Protection de l'Enfance

**FTDA** : France terre d'asile

**HCR** : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés

**INLCT** : Instance nationale de lutte contre la traite des personnes

**MdM** : Médecins du Monde

**MNA** : Mineurs non accompagnés

**OIM** : Organisation Internationale pour les Migrations

**OSC** : Organisations de la société civile

**TAT** : Terre d'asile Tunisie

**UE** : Union européenne

**VPT** : Victimes potentielles de traite

# TABLE

# DES MATIÈRES

<b>I.</b>	<b>Introduction.....</b>	<b>6</b>
<b>II.</b>	<b>Les personnes accueillies en chiffres.....</b>	<b>9</b>
<b>III.</b>	<b>Profils des migrants accueillis.....</b>	<b>13</b>
1.	Nationalités.....	14
2.	Genre.....	15
3.	Âge.....	16
4.	Situation familiale.....	18
5.	Niveau d’instruction.....	19
6.	Région de résidence en Tunisie.....	20
7.	Motif de séjour.....	21
8.	Situation administrative.....	22
9.	Activité en Tunisie.....	24
10.	Mode d’hébergement.....	25
<b>IV.</b>	<b>L’accompagnement proposé par Terre d’Asile Tunisie.....</b>	<b>27</b>
1.	Mode d’accès à la permanence.....	28
2.	Type d’accompagnement.....	29
<b>2.1</b>	<b>L’accompagnement social.....</b>	<b>30</b>
2.1.1	Problématiques identifiées.....	31
2.1.2	L’assistance sociale.....	32
2.1.3	Partenaires sociaux.....	32
2.1.4	Hébergement.....	33
<b>2.2</b>	<b>L’accompagnement juridique.....</b>	<b>35</b>
2.2.1	Problématiques juridiques rencontrées.....	36
2.2.2	La résolution des problématiques par la permanence juridique.....	37
2.2.3	Les victimes potentielles de traite.....	38
2.2.4	Les victimes de discrimination.....	39
<b>V.</b>	<b>Les projets de Terre d’asile Tunisie en 2021.....</b>	<b>40</b>

I.

# INTRODUCTION

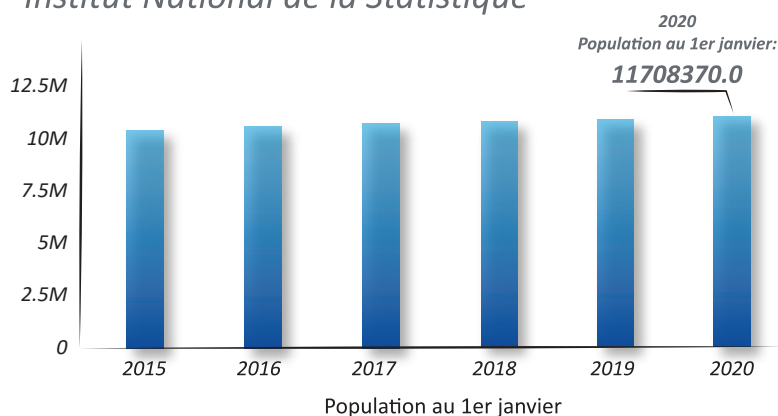
*Une population migrante davantage  
fragilisée en Tunisie en 2021*

En 2021, la pandémie de la COVID-19 a continué à profondément affecter la situation socio-économique du pays. Cette crise a accentué la vulnérabilité des populations les plus fragiles et a mis en évidence les conditions économiques et sociales précaires de la population tunisienne et des communautés migrantes.

« Sur une population totale de **11 708 370** habitants estimée en janvier 2020, le nombre d'étrangers résidents en Tunisie (**58 990 individus**) représente une proportion de **0,5 %** de l'ensemble de la population tunisienne ».

## Population au 1er Janvier

Institut National de la Statistique



Diverses mesures ont été prises par le gouvernement tunisien (décret gouvernemental n°2021-49 du 12 janvier 2021, n°2021-311 du 7 mai 2021, etc.) afin de lutter contre la propagation de la pandémie. Parmi elles, la fermeture totale ou partielle de lieux de travail (restaurants, cafés...) qui a ainsi limité l'accès au marché du travail et à des emplois décents aux citoyens tunisiens ainsi qu'aux personnes migrantes.

Des actions ont été mises en place par la société civile pour accompagner les personnes affectées par la crise de la COVID-19 et en particulier les populations migrantes. Dans le même contexte et pour faire face aux besoins primaires et urgents des migrants vulnérables, Terre d'asile Tunisie a poursuivi ses activités de protection :

- Accueils sur rendez-vous au sein des permanences sociales et juridiques de Tunis et Sfax
- Permanences mobiles et guichets informatifs déployés dans différentes régions (Grand Tunis, Sousse, Monastir, Mahdia, Gabès, Zarzis, Médenine, Ben Guerdane...) afin de se rapprocher et d'assister des publics isolés.

<sup>1</sup> <http://www.migration.nat.tn/fr/publications/etudes-et-recherche/rapport-de-l-enqu%C3%AAtre-nationale-sur-la-migration-internationale-tunisia-hims>

L'accueil au sein de bureaux ou à travers les missions de terrain a permis de détecter les différents besoins et de mettre en place des actions urgentes de soutien aux personnes migrantes en très grande vulnérabilité :

- **Une permanence juridique** permet l'accès au droit à travers l'information et le conseil juridique personnalisé, la médiation et le règlement des litiges (récupération de salaire, de passeports...), l'aide aux démarches administratives (exonération de pénalités, dépôt cartes de séjour, enregistrement des enfants etc.), l'assistance aux personnes en détention, l'accompagnement juridique dans les projets professionnels (création d'associations ou de sociétés), la mise à disposition gratuite d'un réseau d'avocats conventionné, le signalement des victimes potentielles de traite et des mineurs non accompagnés ainsi que le référencement vers d'autres acteurs juridiques en cas de besoin.
- **Une permanence sociale** propose une écoute à toute personne étrangère, demandeurs d'asile, réfugiés, mineurs isolés, victimes de traite, victimes de discrimination et de violence, une identification et une documentation des besoins des personnes accueillies, une information, un accompagnement individualisé pour l'hébergement (d'urgence ou urbain à plus long terme), un suivi des personnes hébergées, des kits d'hygiène, une distribution des bons d'achat, des aides au loyer, ainsi que d'autres assistances sociales exceptionnelles telles que des aides à la scolarisation, à la prise en charge des frais médicaux, une allocation hebdomadaire, etc. ainsi qu'un référencement vers nos partenaires associatifs et acteurs publics de prise en charge et d'accompagnement.



II.

**LES PERSONNES  
ACCUEILLIES EN  
CHIFFRES**

La crise sanitaire et les restrictions de déplacement - liées à la fermeture des frontières et à la suspension des vols - qui ont été imposées par le gouvernement tunisien ainsi qu'à l'échelle internationale en 2020, ont limité les voyages et eu des répercussions sur le nombre d'arrivées. Cela s'est traduit par une baisse de **31 %** du nombre de nouvelles personnes accueillies à Terre d'asile Tunisie par rapport à 2019.

Suite à ces restrictions, certaines personnes se sont retrouvées bloquées dans leur pays d'origine et/ou aux frontières des pays d'arrivée dans des situations précaires sans pouvoir poursuivre leur projet de migration ou retourner dans leur pays d'origine ce qui a encore plus fragilisé certaines personnes ainsi que leur exposition à l'exploitation et aux abus.

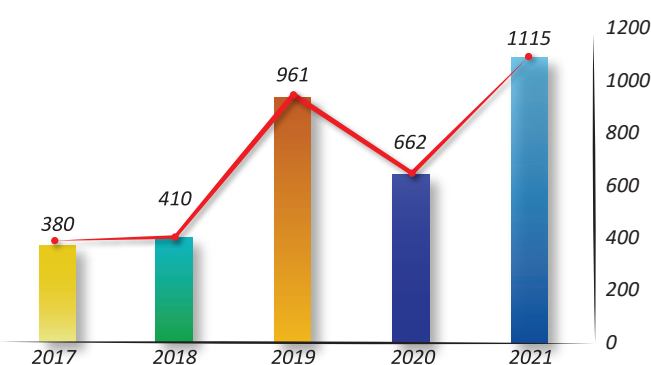
Après la levée des interdictions de voyage et la réouverture des frontières, le nombre de réfugiés et de migrants n'a cessé d'augmenter pour atteindre, selon le dernier rapport du HCR sur les tendances mondiales, 89,3 millions à fin 2021, contre 82,4 millions enregistrés fin 2020.<sup>2</sup>

A cet égard, en 2021 les permanences de Terre d'asile Tunisie ont également connu une hausse de **68,45 %** du nombre de nouvelles personnes accueillies par rapport à l'année 2020.

Tout au long de l'année 2021, **1 714** personnes ont été accueillies et assistées par l'équipe des permanences sociales et juridiques de Tunis et de Sfax dont **1 115** nouvelles personnes et **599** personnes revenues pour exprimer un nouveau besoin.

Durant les cinq dernières années, les permanences sociales et juridiques d'accompagnement des migrants ont accueilli et assisté **3 528 nouvelles personnes migrantes** en besoin de protection.

*Nouvelles personnes accueillies par an*



Les réfugiés, les demandeurs d'asile, les apatrides, les personnes victimes de traite, de discrimination, de violences ou encore les mineurs non accompagnés et les migrants en situation régulière ou irrégulière se trouvent souvent en situation de vulnérabilité et sont ainsi exposés à des risques d'exploitation nécessitant une attention particulière et un appui pour surmonter leurs difficultés.

<sup>2</sup> <https://news.un.org/fr/story/2021/11/1108342>

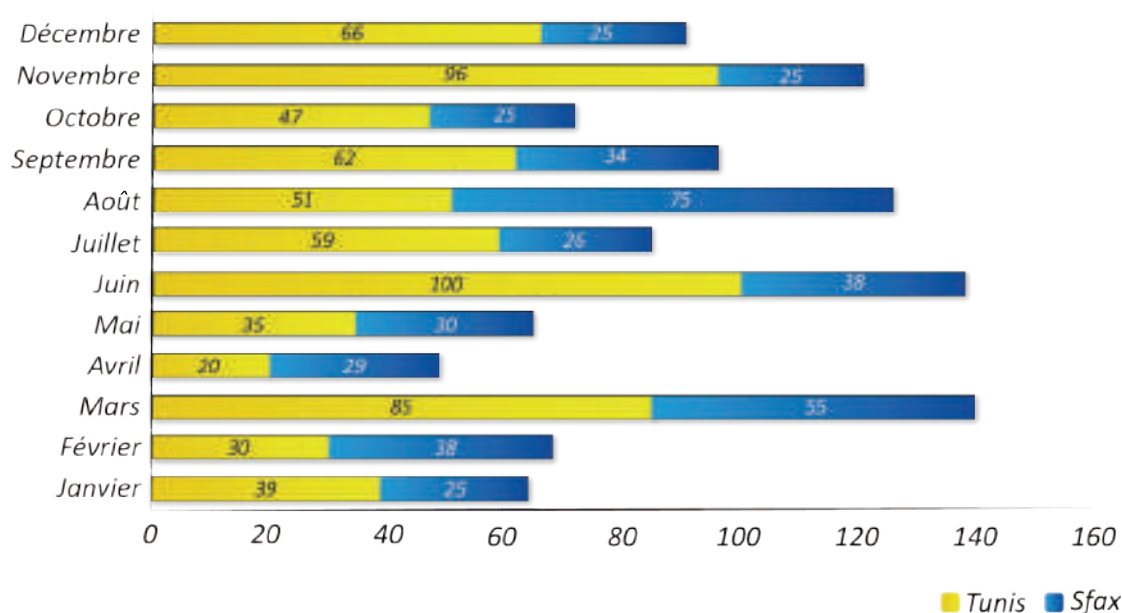
Toute nouvelle personne migrante qui s'adresse à Terre d'asile Tunisie bénéficie d'un entretien d'identification des besoins afin de déterminer sa situation et ses vulnérabilités. L'entretien vise à détecter les besoins exprimés mais aussi les besoins non exprimés de la personne. Il permet aux bénéficiaires de recevoir une information sur leurs droits et des conseils juridiques.

Une grille est utilisée afin de cadrer l'entretien, faciliter l'écoute, identifier clairement les besoins et déterminer au mieux les facteurs de vulnérabilité. Il permet aussi d'unifier les méthodes et les procédures de prise en charge par les différentes personnes reçues et sert de document de référence lors de la prise des décisions relatives à l'accompagnement de chaque bénéficiaire.

La grille d'évaluation permet également d'assurer la traçabilité et le suivi des services fournis en toutes circonstances. Celle-ci comporte une clause dédiée au consentement de la personne qui autorise Terre d'asile Tunisie à transmettre certaines informations aux partenaires dans le but d'optimiser sa prise en charge dans le cadre d'un référencement. La même clause autorise TAT à utiliser anonymement les données collectées à des fins statistiques.

En 2021, l'équipe de la permanence d'accueil de Tunis a reçu **1 063 personnes**. Parmi elles, **690 nouvelles personnes** et **373 accueillies pour un suivi**. La permanence de Sfax a, quant à elle, accueilli **425 nouvelles personnes** et **226 pour un suivi**.

### *Nouvelles personnes accueillies par mois en 2021*



Cette augmentation significative du nombre de personnes accueillies par Terre d'asile Tunisie peut s'expliquer par l'impact de la COVID-19 sur les migrants les plus vulnérables, l'épuisement des ressources financières, et la hausse du nombre de personnes souffrant de précarité économique et/ou fuyant des violences, conflits, abus, risques d'exploitation ou sécuritaires, etc.

Parmi les autres facteurs qui peuvent expliquer cette augmentation nous pouvons citer le déploiement de permanences mobiles ainsi que de guichets informatifs dans différentes localités où résident des personnes migrantes, dans le cadre des projets « Accès aux droits pour les personnes étrangères vulnérables » (ADPEV) et « Programme d'appui à l'autonomisation et à l'inclusion des populations » (PAAIP).

III.

**PROFILS**

**DES MIGRANTS**

**ACCUEILLIS**

En plus de la pandémie de la COVID-19, de nombreux pays tels que la Syrie, le Soudan, la Guinée, la République démocratique du Congo, l’Ethiopie, le Tchad ou encore le Mali, ont également été touchés par une instabilité sécuritaire.

La crise sanitaire a très fortement impacté les déplacements internationaux en raison de l’absence de liaisons aériennes et la fermeture de nombreuses frontières. Par ailleurs, la mise à l’arrêt des vols et l’instauration de restrictions aériennes a mené à l’intensification de l’usage des voies terrestres ainsi qu’au développement de nouvelles routes migratoires irrégulières permettant de contourner les restrictions en trouvant de nouveaux moyens de voyager.

Cette situation a entraîné une augmentation des risques d’exploitation, l’apparition de nouveaux trajets migratoires encore plus risqués et l’accentuation des vulnérabilités socioéconomiques des personnes en mobilité.

## 1. Nationalités

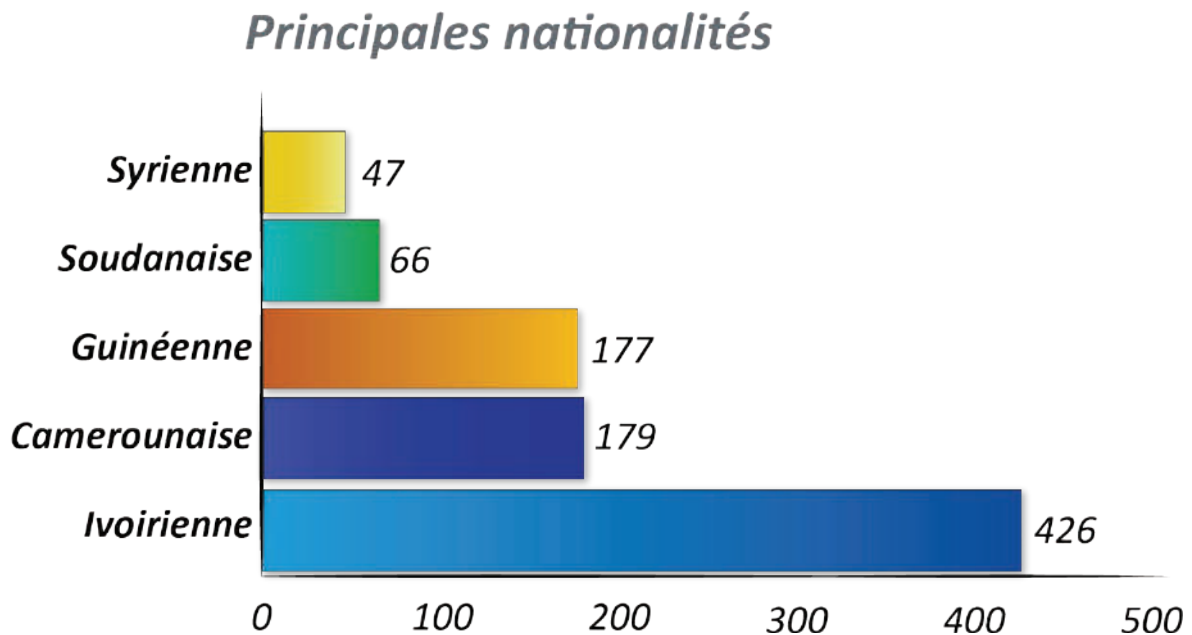
Une grande diversité de profils s’est présentée aux permanences de Terre d’asile Tunisie : étudiants, travailleurs, chômeurs, sans domicile fixe, demandeurs d’asile et réfugiés, et la grande majorité des bénéficiaires accompagnés sont à **84 %** originaires d’**Afrique de l’Ouest** (Cte d’Ivoire, Cameroun, Guinée, Mali, République démocratique du Congo, Burkina Faso, Niger, Gabon, Sierra Leone, Sénégal etc., **8 %** d’**Afrique du Nord** (Algérie, Maroc, Libye, Egypte etc., **5 %** de pays du **Moyen-Orient** (Syrie, Liban, **2 %** d’**Afrique de l’Est** (Somalie, Soudan, Rwanda, Érythrée, Éthiopie, Comores et **1 %** d’**Europe**, d’**Asie du Sud** et d’**Afrique centrale**).

Bien que le nombre de ressortissants ivoiriens accueillis en 2021 demeure le plus important (**38 %**) celui-ci a baissé par rapport aux années précédentes (**71 % en 2020 et 66 % en 2019**).

En revanche, le nombre de ressortissants guinéens et camerounais a connu une augmentation en 2021. Cette tendance peut être expliquée par :

- La dégradation de la situation sécuritaire dans ces deux pays.
- Le poids du bouche à oreille au sein de la communauté subsaharienne. La solidarité au sein des communautés

subsahariennes fait qu'elles s'organisent en associations et développent une entraide communautaire. L'augmentation du nombre de Guinéens et Camerounais présents sur le sol tunisien - en tant qu'étudiants dans un premier temps et en tant que travailleurs par la suite - participe à la création de réseaux inter-communautaires qui permettent aux plus anciens d'informer et de faciliter l'accès aux droits et aux services aux personnes nouvellement arrivées.



**66 Soudanais** ont consulté les permanences de Terre d'asile Tunisie pour solliciter une aide en matière de demande d'asile ainsi qu'une assistance sociale d'urgence, soit une nette hausse par rapport aux six Soudanais accueillis en 2020. Cela peut être expliqué par plusieurs facteurs comme la crise politique et économique que connaît le pays, le coup d'Etat de 2021, ainsi que des taux de chômage, de violence et d'insécurité élevés.

Parmi les personnes accueillies, **47 Syriens** ont été reçus à Gabès et Médenine dans le cadre des permanences mobiles. Tous ont demandé l'asile suite à la guerre débutée en 2011.

## 2. Genre

Contrairement à l'année 2020, les permanences de Tunis et Sfax ont accueilli plus d'hommes (602) que de femmes (513) en 2021. Ainsi, **54 %** des bénéficiaires

accompagnés étaient des hommes, alors que les femmes constituaient **46 %** des personnes accompagnées, soit une légère baisse par rapport à l'année 2020 qui était à 55 %.

Même si Terre d'asile Tunisie a accueilli plus d'hommes que de femmes en 2021, cette tendance ne démontre pas pour autant une prépondérance de la migration masculine. Les permanences ont reçu des jeunes hommes ainsi que des mineurs non accompagnés, qui ont été parfois obligés de fuir leur pays vers un autre plus sûr ou pour trouver du travail. Plusieurs d'entre eux sont arrivés en Tunisie de façon irrégulière via des mouvements migratoires mixtes.

### 3. Âge

**43 %** des bénéficiaires accueillis étaient âgés de **19 à 30 ans**, **37 %** de **31 à 40 ans**, tandis que **12 %** du public avait entre **6 et 18 ans**.

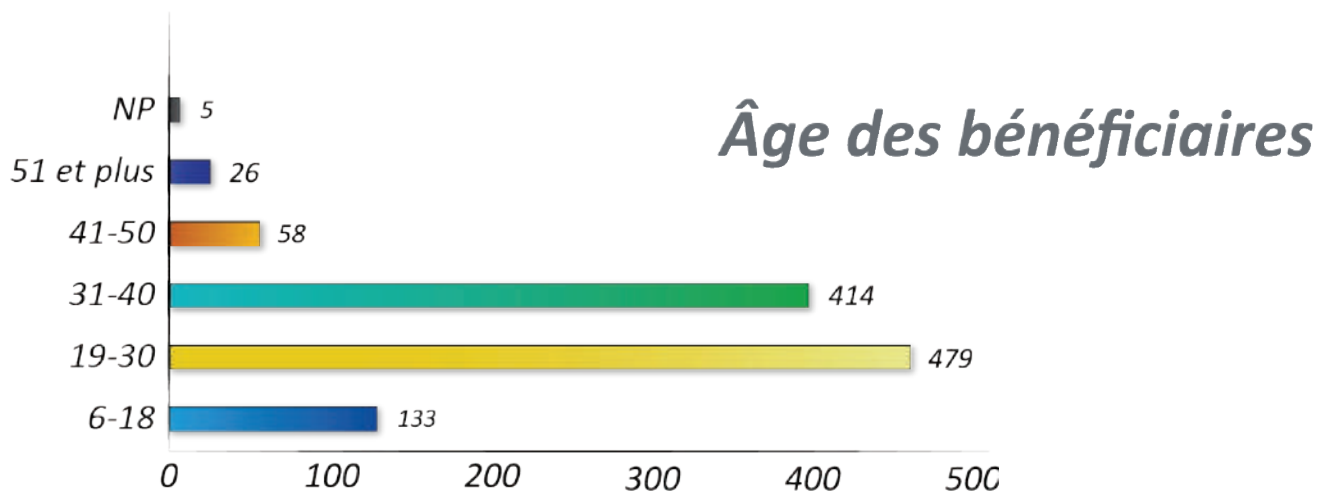
Le nombre de jeunes sollicitant l'aide de Terre d'asile Tunisie demeure élevé. Ce sont pour la plupart des jeunes qui ont décidé de quitter leur pays pour améliorer leurs conditions de vie ainsi que celles de leurs familles, pour poursuivre leurs études en Tunisie ou encore pour fuir des situations compliquées ou dangereuses. Ces taux montrent que les jeunes migrants sont le groupe social le plus mobile et représentent l'essentiel des mouvements migratoires quel que soit le motif de départ.

Ces jeunes contribuent positivement à la croissance économique de leur pays de destination étant donné que ces derniers accèdent rapidement au marché du travail, le chômage étant l'une des raisons principales les poussant à migrer. En effet, selon la Banque africaine de développement (BAD), le chômage des jeunes<sup>3</sup> est au moins deux fois supérieur à celui des adultes dans la majorité des pays africains.

Cette tendance a également été accentuée par la crise liée à la COVID-19, qui a eu de graves répercussions sur l'économie mondiale et a poussé encore plus de jeunes à migrer.

<sup>3</sup> <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/%C3%A9dition-sp%C3%A9ciale-sur-la-jeunesse-2017/le-ch%C3%B4mage-des-jeunes-%C3%A0-l%E2%80%99ombre-de-la-croissance>





## Tendance des mineurs non accompagnés

Aussi, l'année 2021 a été marquée par l'augmentation du nombre de mineurs qui ont été accueillis et accompagnés par l'équipe de la permanence. **105 mineurs non accompagnés** (93 garçons et 12 filles) ont sollicité une assistance sociale d'urgence de la part de Terre d'asile Tunisie. Ce chiffre a connu une hausse importante par rapport aux années précédentes (13 en 2020, 21 en 2019 et 2 en 2018).

Ces enfants voyagent généralement seuls et empruntent des voies migratoires irrégulières. Durant leur parcours migratoire, ils sont exposés à des risques de maltraitance, de traite, d'exploitation économique et sexuelle, de torture ou encore de violence physique et psychologique.

De nouvelles nationalités ont été identifiées et la majorité des MNA accueillis en 2021 provenaient de **Guinée** (69 soit **66 %**), du **Cameroun** (11 soit **10 %**), du **Soudan** (10 soit **9 %**), de la **Côte d'Ivoire** (8 soit **8 %**), du **Mali** (2 soit **2 %**) et d'autres pays comme le Rwanda, le Sénégal, la République du Congo, l'Érythrée et le Bénin.

Ces enfants se déplacent pour différentes raisons et leur mobilité peut entraîner des situations de vulnérabilité aigües dues à l'exploitation par le travail, l'exploitation sexuelle, divers types d'abus, de négligence ou de violence. Leurs vulnérabilités sont accentuées par leur statut administratif, leur isolement social et culturel, parfois linguistique, qui représentent des obstacles les empêchant d'accéder à leurs droits fondamentaux, voire de les revendiquer.

Les entretiens d'accueil permettent d'identifier les vulnérabilités et de prendre en compte les spécificités des MNA lors de l'accompagnement. Après le profilage et la collecte des informations nécessaires, les mineurs qui souhaitent demander la protection de l'UNHCR sont orientés vers le Conseil Tunisien pour les Réfugiés afin

d'entamer une procédure de demande d'asile. Les mineurs sont aussi signalés au Délégué à la Protection de l'Enfance (DPE) et sont assistés et accompagnés par les permanences juridiques et sociales de Terre d'asile Tunisie.

D'autres acteurs de la société civile comme l'OIM, le HCR ou encore le CTR ont identifié en 2021 une hausse du nombre de mineurs étrangers. Il demeure néanmoins difficile d'estimer leur nombre, d'autant plus que la plupart d'entre eux voyage sans documents d'identité.

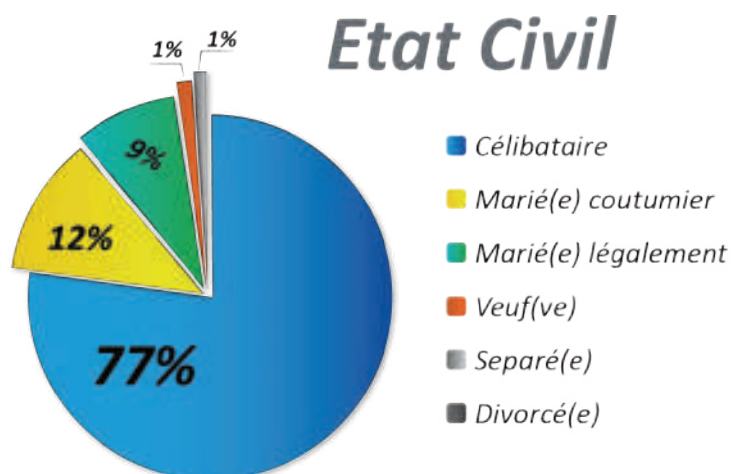
Malgré l'ampleur du sujet, aucune stratégie nationale n'a été mise en place pour accompagner les mineurs migrants et surtout pour garantir leur prise en charge ainsi que leur accès aux droits et aux soins de base.

Souvent, les conditions de vie et l'accompagnement dans les structures d'accueil et d'hébergement des enfants migrants sont inadéquates. Les mineurs doivent faire face à de nombreuses difficultés : l'accès à la procédure de demande d'asile, les longs délais d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous d'enregistrement à l'UNHCR, la nomination d'un tuteur, l'impossibilité de placement dans des familles d'accueil, l'accès à l'éducation et aux soins, la saturation des centres d'hébergement étatiques ainsi que l'exploitation économique et la discrimination - sont autant de problèmes majeurs qui nécessitent une prise en charge adaptée et spécifique.

L'extrême vulnérabilité des MNA et les lacunes criantes des mécanismes de protection amènent à considérer leur prise en charge comme une question urgente et prioritaire.

## 4. Situation familiale

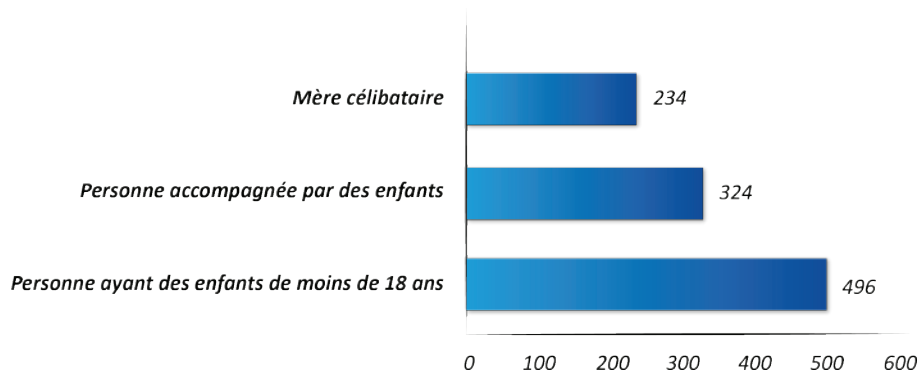
77 % des bénéficiaires reçus par la permanence sont **célibataires**. 12 % sont mariés coutumièrement et 9 % sont mariés légalement. Cela reflète que la population qui migre, peu importe les raisons, est une population jeune. Ces personnes voient leur projet de migration comme une opportunité d'améliorer leurs conditions de vie tant sur le plan professionnel que personnel.



Ces dernières années, la part des **mères célibataires** accompagnées de leurs enfants ne cesse d'augmenter. **46 %** des femmes accueillies par les permanences de Terre d'asile Tunisie en 2021 sont des mères célibataires.

La plupart d'entre elles se trouvent dans une situation de vulnérabilité et ne disposent pas des ressources économiques pour répondre aux besoins de leurs enfants (couches, lait, vêtements, accès aux soins, éducation, etc.). Les mères célibataires ayant des enfants mineurs à charge sont confrontées à des conditions de vie difficiles. Parfois, l'analphabétisme ou une scolarité incomplète les prédispose au chômage et à des emplois précaires. Ces dernières travaillent majoritairement comme femmes de ménage ou ouvrières et sont souvent obligées d'arrêter de travailler pour s'occuper de leurs enfants car elles ne peuvent pas prendre en charge les frais de crèche. Pour y remédier, certaines confient leurs enfants à une personne qui va les garder dans des conditions précaires.

Parmi les personnes accueillies (hommes et femmes), **44 %** ont laissé des enfants mineurs dans leur pays d'origine dans le but de rechercher des opportunités d'emploi en Tunisie pour améliorer leurs conditions de vie et subvenir aux besoins de leur famille.



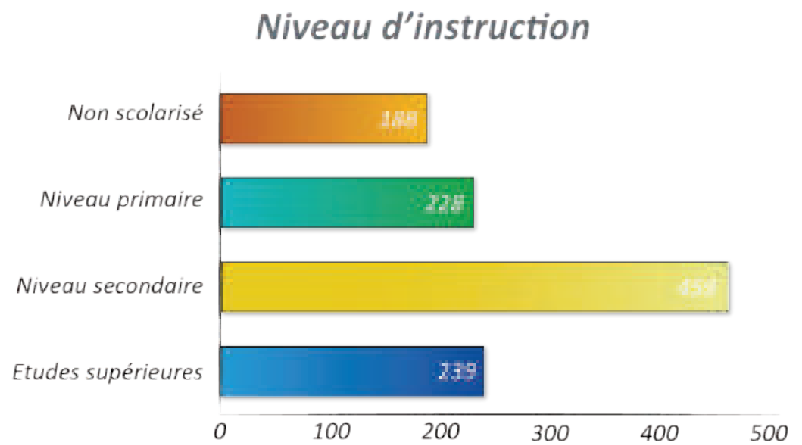
## 5. Niveau d'instruction

Une majorité de bénéficiaires, soit **41 %**, a un niveau d'instruction secondaire, d'autres sont diplômés de l'enseignement supérieur (**21 %**), tandis que les autres sont relativement peu instruits.

Le niveau d'instruction est souvent lié à la situation économique. Une situation économique fragile de la famille peut être considérée comme l'obstacle principal qui empêche les jeunes d'accéder à la scolarité ou aux études.

Les migrants qui ont un niveau d'instruction élevé ou qui viennent en Tunisie pour poursuivre leurs études universitaires ne réussissent pas à faire reconnaître leurs diplômes ou leurs compétences professionnelles et accèdent difficilement au marché du travail.

Selon l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU), l'Afrique subsaharienne a les taux les plus élevés d'exclusion de l'éducation.<sup>4</sup> Ce qui explique le pourcentage élevé (17%) des personnes non scolarisées qui ont été accueillies en 2021.

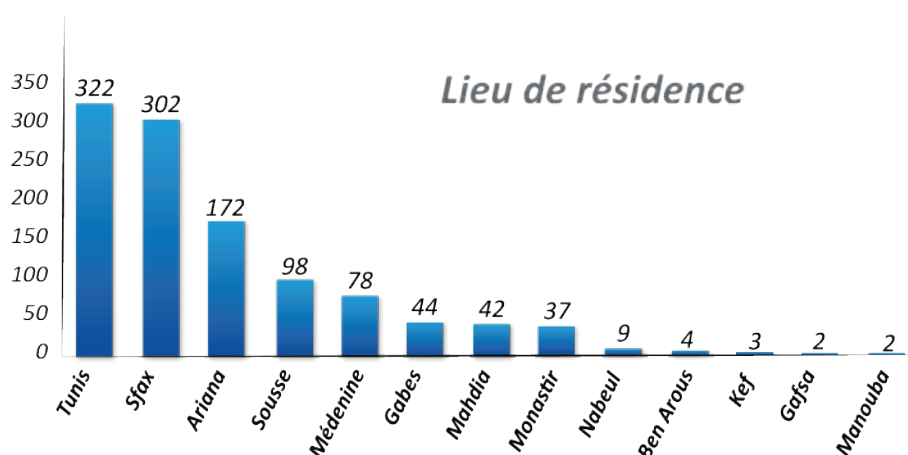


## 6. Région de résidence en Tunisie

En 2021, nous avons constaté que les personnes reçues par nos permanences d'accueil sont pour la majorité (29 %) installées dans le gouvernorat de **Tunis** (zones de concentration : Bhar Lazreg, Aouina, Tunis centre, la Marsa), 27 % dans le gouvernorat de **Sfax** (zones de concentration: Route de la Soukra, Route de l'aéroport, Route de la Mahdia, Route de Gremda, Cité El Bahri, Awebed) et 16 % dans le gouvernorat de l'**Ariana** (zones de concentration : Mansoura, Cité Saha, Raoued, la Soukra).

Cette année, suite à l'organisation des permanences mobiles et des guichets informatifs en dehors du Grand Tunis et Sfax, 9 % des migrants ont été accueillis à **Sousse**, 7 % ont été accueillis à **Médenine**, 4 % à **Gabès**, 4 % à **Mahdia**, 3 % à **Monastir** et 1 % à **Nabeul**. La concentration géographique des migrants dans les régions du Grand Tunis et Sfax a évolué au fil des années et peut être expliquée par le choix des nouveaux arrivants de s'installer dans des zones où se trouvent leurs communautés avec un accès plus ou moins facile à l'emploi.

Ces permanences mobiles ont permis de se rapprocher d'un public vulnérable isolé qui a été accompagné et informé sur ses droits.



<sup>4</sup> <http://uis.unesco.org/fr/topic/education-en-afrique#:~:text=Parmi%20toutes%20les%20r%C3%A9gions%20l'environ%2012%20C%3A0%2014%20ans.>

## 7. Motif de séjour

La majorité des bénéficiaires, soit 42 %, ont déclaré avoir quitté leur pays et rejoint la Tunisie pour améliorer leur **situation économique ainsi que celle de leur famille**. Ce pourcentage a connu une baisse par rapport à l'année précédente (63 %) et d'autres motifs de départ ont pris de l'ampleur en 2021. Les conditions économiques défavorables rendent également plus de personnes vulnérables à la traite des êtres humains et à des escroqueries de la part des intermédiaires.

23 % des bénéficiaires sont venus en Tunisie pour fuir une **situation sécuritaire compliquée** dans leur pays d'origine. Cette proportion a connu une hausse par rapport à l'année 2020 (10 %). Parmi eux, nous retrouvons des personnes qui ont fui des pays voisins comme l'Algérie et la Libye. Des refoulements massifs ont touché des hommes, des femmes ainsi que des enfants et des personnes migrantes ont été appréhendées chez elles, dans les rues, ou sur leur lieu de travail.

Selon l'ONG Human Rights Watch, l'Algérie a expulsé plus de 3 400 migrants et demandeurs d'asile d'au moins 20 nationalités différentes vers le Niger en 2020, dont 430 enfants et 240 femmes, lors de rafles en série, pour la plupart des Africains subsahariens.<sup>5</sup>

Certains ont franchi les frontières tunisiennes de manière irrégulière et ont déposé des demandes d'asile, d'autres sont de passage et d'autres partent pour s'installer dans des pays plus sûrs.

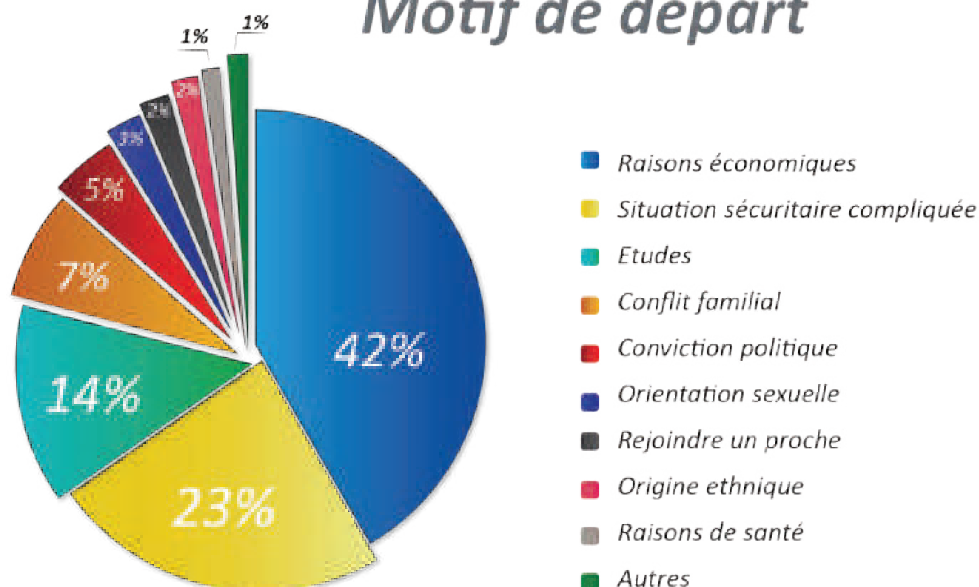
Le troisième motif le plus cité est celui des études : **14 % des bénéficiaires sont en Tunisie pour étudier**. En effet, les jeunes souhaitent souvent poursuivre leur éducation à l'étranger. Plusieurs personnes migrantes rencontrées à Mahdia et Sousse sont arrivées en Tunisie dans le cadre d'un projet de coopération universitaire.

**21 % d'entre eux** sont partis pour fuir un conflit familial ou pour des raisons politiques, ou encore à cause de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique, pour rejoindre un proche ou pour des raisons de santé.

Dans certains cas, les causes de la migration sont multiples et il est difficile d'identifier le motif de départ principal.

<sup>5</sup> <https://www.hrw.org/fr/news/2020/10/09/algérie-des-migrants-et-demandeurs-dasile-forces-quitter-le-pays>

## Motif de départ



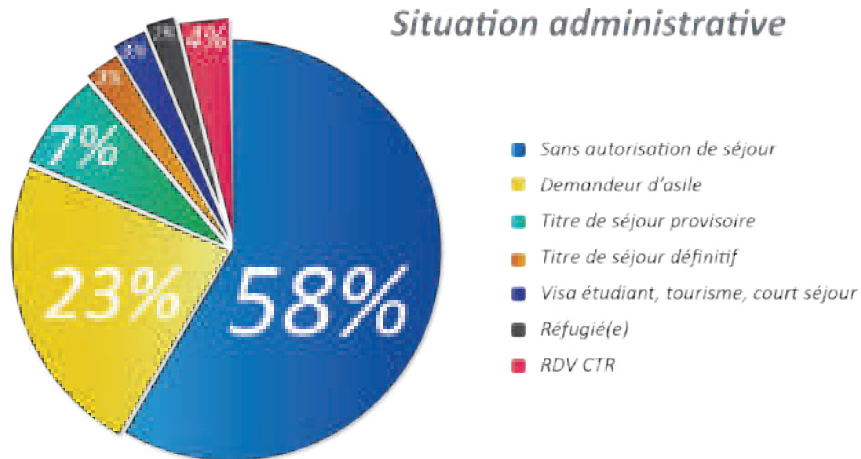
## 8. Situation administrative

La plupart des migrants reçus sont des Ivoiriens qui sont arrivés en Tunisie par voie régulière, via une exonération temporaire de visa. Néanmoins, la proportion de personnes **sans autorisation de séjour** demeure importante, à savoir **58 %** en 2021 car la législation et les pratiques administratives sont particulièrement contraignantes en matière de séjour des étrangers, plongeant ainsi un nombre important de personnes dans une situation de vulnérabilité sociale et économique.

**25 %** des bénéficiaires accueillis sont des personnes relevant de la compétence du HCR, dont **23 %** de **demandeurs d'asile** et **2 %** de **réfugiés**. Généralement ces personnes entrent sur le territoire tunisien de façon irrégulière via la Libye ou l'Algérie. Cette part est en augmentation significative par rapport aux années précédentes : 4 % en 2018, 11 % en 2019 et 12 % en 2020.

**Non-Pénalisation** : Les demandeurs d'asile et les réfugiés ont le droit de ne pas faire l'objet d'enquêtes ou de ne pas être condamnés à une amende pour leur entrée irrégulière sur le territoire tunisien.<sup>6</sup>

<sup>6</sup><https://help.unhcr.org/tunisia/fr/your-rights-and-duties/>



Après avoir fui des guerres, des violences ou des persécutions, **4 %** des personnes accueillies à TAT ont déposé des demandes de protection auprès du Conseil Tunisien pour les Réfugiés et ont été reçues pour un pré-enregistrement après une attente de plus **de 6 mois**. Le HCR a déclaré que le nombre de réfugiés et demandeurs d'asile en Tunisie a connu une augmentation soit **6 500** personnes jusqu'en **janvier 2021**, contre 6 200 personnes en 2019, signalant que **1 900** personnes sont en attente d'un rendez-vous de pré-enregistrement auprès du Conseil Tunisien pour les Réfugiés.<sup>7</sup>

En 2021, le nombre de personnes déplacées de force a augmenté dans le monde, dans un contexte de reprise de la pandémie de la COVID-19 qui a beaucoup fragilisé la situation des exilés. Ces déplacés ont sollicité Terre d'asile Tunisie pour des aides sociales d'urgence (hébergement, aide alimentaire, kits d'hygiène, accès aux soins, aide au loyer, etc.). L'équipe de la permanence a essayé de répondre aux principaux besoins identifiés mais cela reste insuffisant.

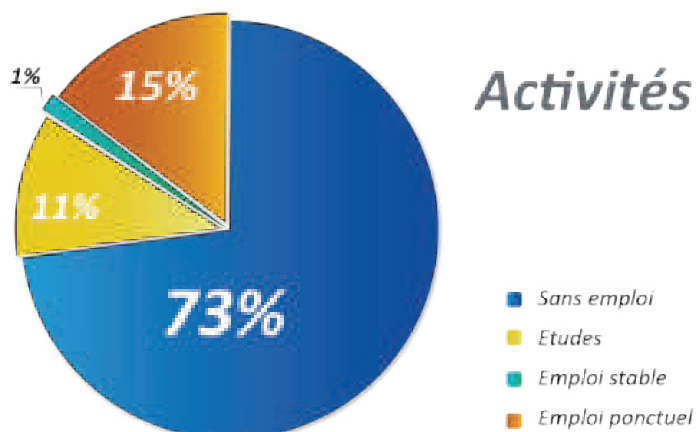
Il est important pour Terre d'asile Tunisie de rappeler que l'accélération **d'adoption de la loi sur le droit d'asile** - restée en suspens depuis 2017 - peut garantir la protection et l'accès aux droits de cette population. Plusieurs acteurs de la société civile tunisienne et des ONG internationales ont mené des actions et continuent à plaider pour l'adoption de cette loi.

**7 %** des bénéficiaires reçus ont un titre de **séjour provisoire** et **3 %** ont un titre de **séjour définitif**. Pour certains migrants l'obtention d'une carte de séjour et/ou le renouvellement de celle-ci est un véritable défi, en particulier pour **les personnes d'origine subsaharienne**. Les démarches administratives lourdes et fastidieuses pour les étudiants et le cadre juridique défavorable à l'emploi des étrangers entravent leur accès au droit et au séjour régulier.

<sup>7</sup> <https://data2.unhcr.org/en/news/22520>

## 9. Activité en Tunisie

**73 %** des personnes sont **sans emploi** lors de l'entretien d'accueil avec l'équipe de la permanence. **15 %** ont un **emploi ponctuel**, **11 %** sont des étudiants et seulement **1 %** des personnes reçues ont un **emploi stable**.



La crise sanitaire a de profondes répercussions sur l'économie et par conséquent beaucoup de travailleurs migrants ont perdu leur emploi et l'accès à des opportunités de travail est devenu très limité. Généralement, les travailleurs migrants ont des emplois précaires et sont ceux qui subissent directement les répercussions de la crise socio-économique que connaît le pays.

Pour faire face aux principales difficultés que connaissent les migrants, davantage touchés par l'augmentation du taux de chômage et de pauvreté, l'équipe de Terre d'asile Tunisie a veillé à garantir une assistance sociale et juridique adaptée à toute personne sollicitant une aide d'urgence.

Ces travailleurs sont à la recherche de meilleures opportunités professionnelles mais il est à noter que l'accès des étrangers au marché du travail tunisien est extrêmement difficile. Néanmoins, selon **l'article 258-2 ajouté par la loi n° 96-62 du 15 juillet 1996**

« *Tout étranger, qui veut exercer en Tunisie un travail salarié de quelque nature qu'il soit, doit être muni d'un contrat de travail et d'une carte de séjour portant la mention autorisé à exercer un travail salarié en Tunisie* »<sup>8</sup>.

En plus du contrat de travail et de la carte de séjour, il est aussi demandé aux étrangers de fournir une autorisation qui atteste de la non-existence de compétences tunisiennes dans le domaine ou la spécialité concernés.

<sup>8</sup> <https://legislation-securite.tn/fr/law/45084#:~:text=258%2D2%20%2D%20Ajout%C3%A9%20par%20la,un%20travail%20salari%C3%A9%20en%20Tunisie.>

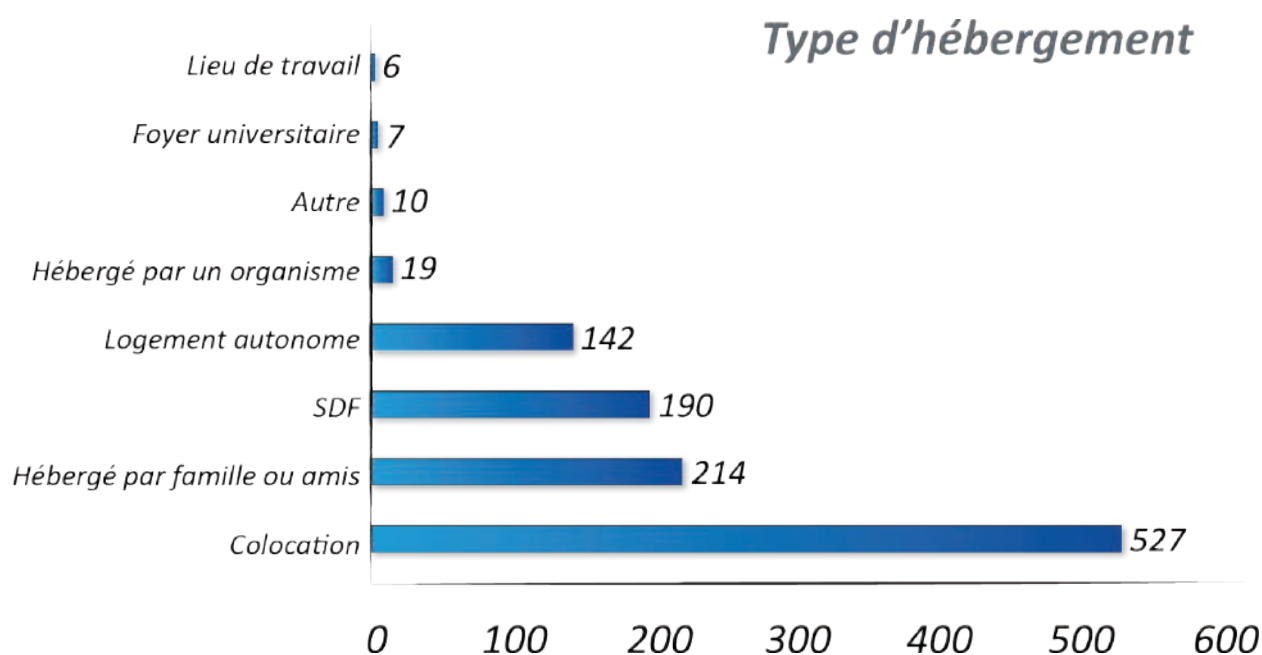


En effet, de nombreux migrants sont confrontés à une législation très restrictive en matière de travail des étrangers, qui en cas d'infraction, sanctionne aussi bien l'employeur que l'employé (articles 265 et 266 du Code de travail) avec des peines beaucoup plus lourdes pour l'employé. De ce fait, la majorité de ces travailleurs informels se retrouvent dans une situation irrégulière et sont exposés à tous types d'exploitation, aggravant ainsi leur vulnérabilité et leur isolement.

L'emploi ponctuel dans le secteur informel permet de répondre à certains besoins mais ne représente pas une solution durable notamment à cause de l'absence de couverture sociale et de protection.

## 10. Mode d'hébergement

En 2021, **47 %** des migrants accompagnés déclarent vivre en collocation, **17 %** sont des personnes sans domicile fixe, **13 %** ont un logement autonome et **2 %** sont hébergés par un organisme.



Cette année a été marquée par l'augmentation du nombre de personnes sans-abris. Leur part a augmenté, passant de 3 % en 2020 à 17 % en 2021. Cette hausse est liée à la précarité des personnes récemment entrées en Tunisie qui se concentrent dans les mêmes quartiers, notamment dans le centre-ville de Tunis. Pour faire face à cette

tendance, l'équipe de la permanence a trouvé des solutions d'hébergement d'urgence des personnes sans-abris dans des hôtels conventionnés avec Terre d'asile Tunisie. Ils ont pu bénéficier d'un hébergement temporaire, mais aussi subvenir à leurs besoins fondamentaux d'alimentation et d'hygiène.

Cependant, la crise sanitaire a accentué la vulnérabilité des personnes migrantes et a rendu leurs conditions de vie et de santé plus précaires. La limitation d'accès à l'emploi a fortement appauvri les migrants, provoquant des retards de paiement des loyers. Face à ces retards, plusieurs propriétaires ont expulsé les locataires. Cela peut expliquer la proportion des personnes **hébergées temporairement par des familles ou des amis (19 %)**. L'accueil chez des contacts est une solution temporaire utilisée par les personnes ayant perdu leur chambre en collocation ou leur logement.

Certains subissent des abus de la part des personnes qui les hébergent, notamment issues de la même communauté. Ainsi, n'ayant pas d'autres ressources, plusieurs femmes sont contraintes de céder à des relations sexuelles en échange de l'hébergement, et certaines tombent enceintes.

**IV.**  
**L'ACCOMPAGNEMENT**  
**PROPOSÉ PAR**  
**TERRE D'ASILE TUNISIE**

# 1. Modes d'accès à la permanence

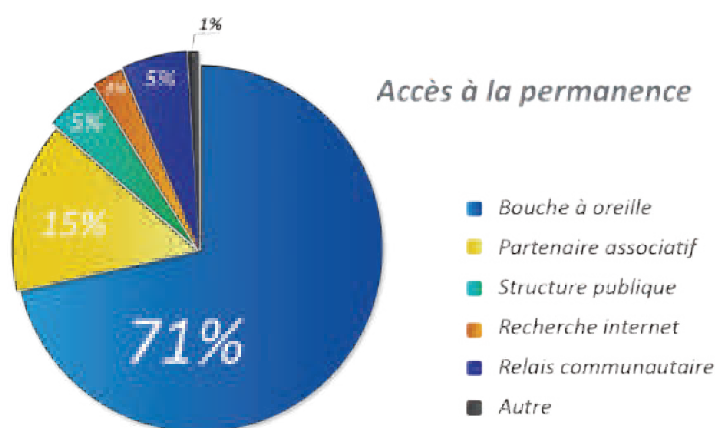
L'accès aux permanences d'accueil de Tunis et de Sfax se fait majoritairement par le bouche à oreille. En 2021, **71 %** des personnes accueillies avaient entendu parler de Terre d'asile Tunisie grâce à une transmission d'informations entre les personnes migrantes vivant en communauté.

**15 %** des personnes reçues ont été référées par nos partenaires associatifs et 5 % par des structures publiques. Cela reflète le fait que les actions et les formations de renforcement de capacité menées par Terre d'asile Tunisie auprès des partenaires, des associations communautaires et des institutions publiques, ont contribué à l'amélioration des mécanismes de référencement des populations vulnérables en Tunisie.

Par ailleurs, **5 %** des bénéficiaires ont été orientés à travers des **relais communautaires**. Ce qui met en lumière l'importance des actions de sensibilisation et de formation qui ont été pilotées par l'équipe de Terre d'asile en faveur des relais communautaires. Ses membres sont régulièrement formés afin de transmettre les bonnes informations au sein des communautés et d'assurer leur orientation vers un accompagnement et les services proposés par Terre d'asile Tunisie en fonction des besoins identifiés.

En effet, l'objectif des relais-migration est d'atteindre un nombre élevé de migrants dans différentes régions tunisiennes, étant donné que TAT n'est présente qu'à Tunis et à Sfax. Cela représenterait une opportunité pour les bénéficiaires d'être mieux orientés et encadrés pour que leurs besoins soient mieux compris. Ces relais pourraient ensuite mieux relayer les informations aux personnes en situation de vulnérabilité, faire remonter leurs besoins et permettre à TAT d'améliorer le suivi de leurs situations.

**3 %** des personnes sont reçues grâce à des recherches internet, ce qui témoigne du fait que Terre d'asile est devenue de plus en plus connue grâce aux différentes activités mises en place et aux diffusions sur notre site internet ainsi que sur les réseaux sociaux.

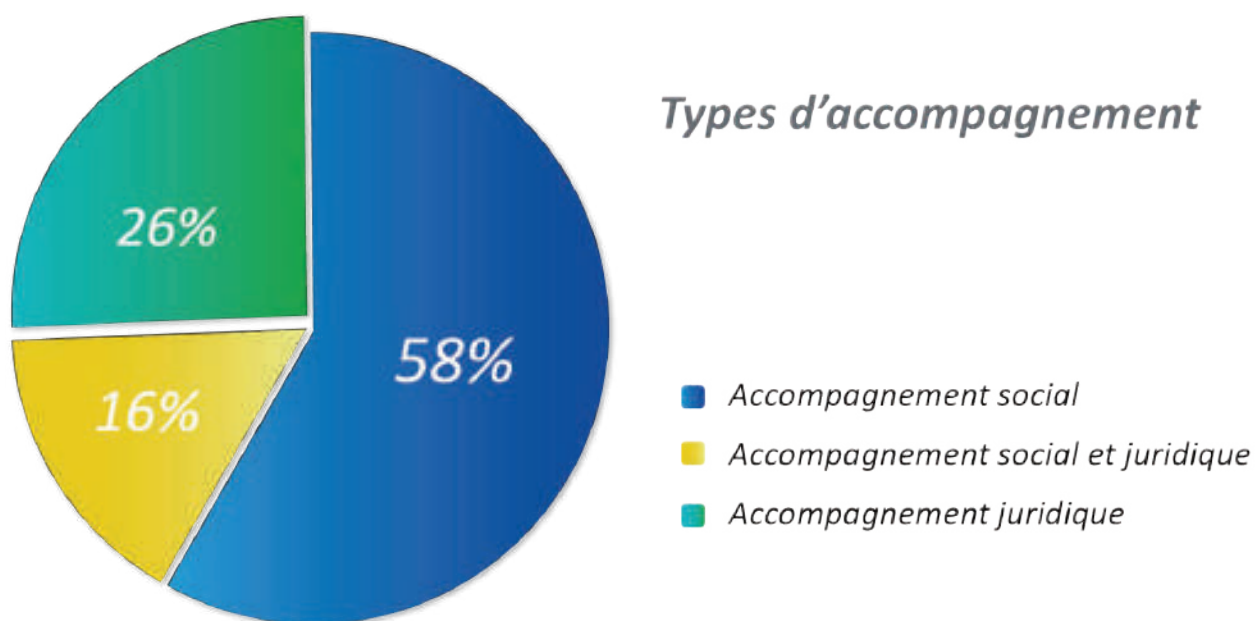


## 2. Types d'accompagnement

Les permanences proposent un accompagnement social et juridique inconditionnel et gratuit à toutes les personnes étrangères en besoin d'assistance. L'accompagnement s'organise à travers des entretiens individuels et confidentiels, permettant aux bénéficiaires d'exprimer leurs besoins et d'être informés sur leurs droits. Après l'entretien, un diagnostic adapté à la situation de la personne est réalisé. En fonction des problèmes identifiés, un accompagnement social et/ou juridique est proposé et mis en œuvre, un référencement vers des partenaires peut avoir lieu et des avocats peuvent être mobilisés.

Les permanences de Terre d'asile Tunisie ont constaté **une augmentation significative des demandes d'aide sociale. Leur nombre est passé de 28 % en 2019 à 58 % en 2021** alors **que le besoin d'une assistance juridique a diminué, passant de 66 % à 26 %** pendant la même période. Cela s'explique par la conséquence de la crise sanitaire et de ses répercussions économiques et sociales sur la population migrante en Tunisie.

**16 % des personnes accueillies ont sollicité de l'aide lors des permanences pour des problèmes sociaux et juridiques à la fois.** Il convient également de souligner que la complexité de la situation des personnes migrantes (incapacité à s'intégrer facilement, discrimination sociale, inégalité des chances, difficultés dans l'accès à l'emploi, etc.) les expose à diverses problématiques comme l'accès à l'aide juridique et aux services sociaux.



# 2.1

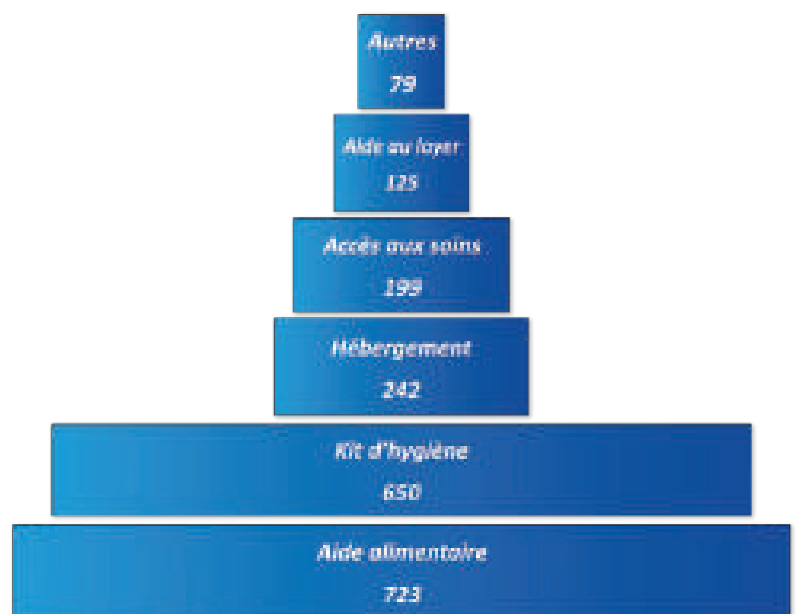
# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

## 2.1.1 Problématiques identifiées

L'accueil des migrants à Terre d'asile Tunisie se fait de façon confidentielle, sans discrimination, dans des lieux favorisant le respect de la vie privée, de l'intégrité, de l'intimité et de la sécurité, ainsi que dans le respect de leurs droits et libertés individuelles. Lors du premier accueil, un diagnostic de la situation sociale des personnes accueillies est réalisé, ce qui permet de les informer sur les démarches et les procédures relatives à leur situation et à leurs besoins.

La plupart des migrants sont confrontés à des problèmes sociaux, à la précarité et à la pauvreté et ont ainsi besoin d'une attention particulière. Ils sont particulièrement exposés aux problèmes sanitaires et souffrent souvent de maladies qui peuvent être liées à des mauvaises conditions d'hygiène, d'alimentation et de logement.

En effet, suite à la dégradation de la situation socio-économique des personnes migrantes en 2021, **36 %** des personnes reçues ont demandé **une aide alimentaire**, **32 %** avaient besoin d'un kit d'hygiène, **12 %** ont sollicité une solution d'**hébergement**, **10 %** ont exprimé un besoin d'accès à la santé et **6 %** ont demandé **une aide au loyer**.

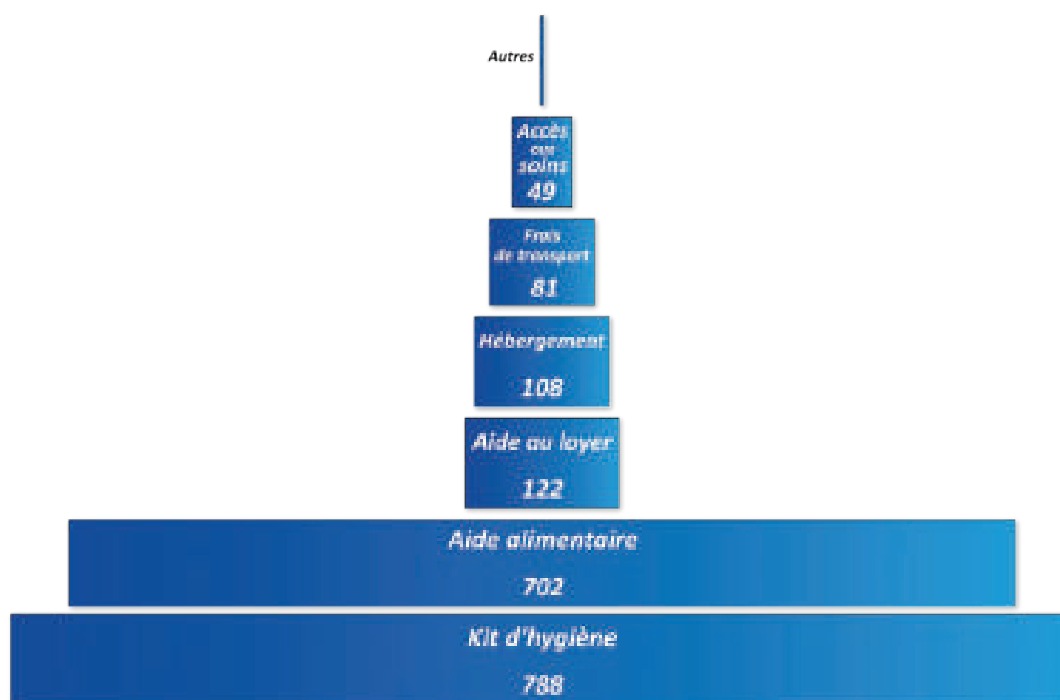


*Problèmes sociaux identifiés*

L'ampleur des problèmes sociaux identifiés met en lumière le manque de ressources financières des personnes migrantes en Tunisie. En outre, les bénéficiaires accueillis vivent dans des conditions socio-économiques défavorisées. En raison de leur situation précaire et des obstacles rencontrés, ils sont davantage exposés à d'autres types de problèmes tels que des troubles de santé mentale.

## 2.1.2 L'assistance sociale

Durant l'année 2021, des assistances sociales ont été accordées aux bénéficiaires touchés par la pandémie, sans emploi ou ayant un faible revenu. A cet effet, **788 kits d'hygiène pour homme, femme et bébé** ont été distribués. **702** aides alimentaires et **122 aides au loyer** ont été délivrées en faveur des personnes qui se trouvent confrontées à des risques sociaux importants.



*Service sociaux accordés aux nouvelles personnes*

Terre d'asile Tunisie a cherché à apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes vulnérables, tout en contribuant à combler les lacunes actuelles en matière de protection et d'assistance telles que l'absence de programmes de prise en charge étatiques en faveur des migrants vulnérables en Tunisie ainsi que l'insuffisance de la prise en charge offerte par les autres structures associatives.

## 2.1.3 Partenaires sociaux

Étant donné l'importance du nombre de bénéficiaires qui sollicitent l'aide des permanences pour des besoins spécifiques comme l'accompagnement psychologique



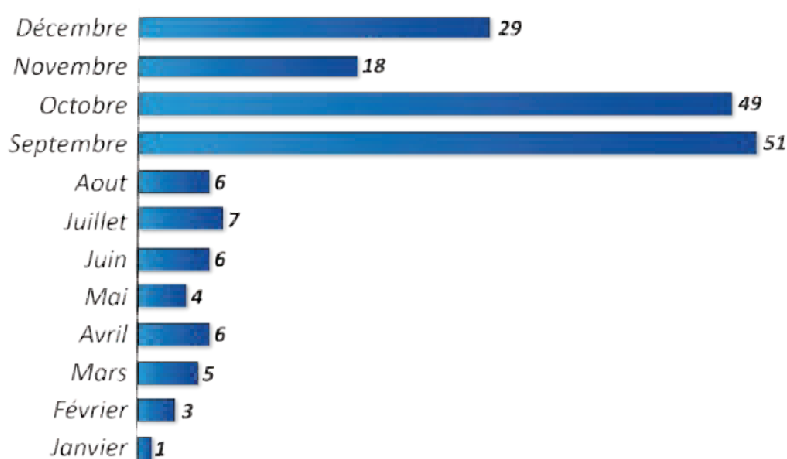
et médical, le retour volontaire, l'enregistrement des demandes d'asile, l'accès à une formation professionnelle, le dépistage du VIH, l'insertion économique, le rétablissement des liens familiaux, etc. l'équipe a orienté **34 %** des personnes accueillies vers différentes associations, organisations et institutions publiques en fonction de leurs besoins.

**20 %** des personnes accueillies ont bénéficié d'un **référéncement social**, **11 %** ont bénéficié d'un **référéncement médical** et **3 %** ont bénéficié d'un **référéncement psychologique**.

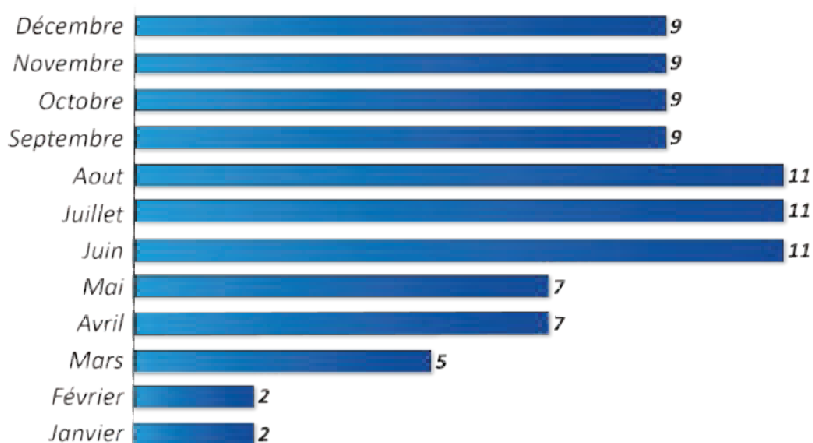
## 2.1.4 Hébergement

En 2021, Terre d'asile Tunisie a fourni un hébergement à **283 personnes** sans-abris. Leur nombre est en hausse et n'a jamais été aussi élevé avant cette année.

*Nombre des personnes hébergées en hôtel*



*Nombre des personnes hébergées en appartement*



La mise à l'abri des personnes vulnérables représentait l'une des missions principales de TAT en 2021. Pour répondre à ce besoin croissant, l'équipe de la permanence, après avoir procédé à une évaluation pour déterminer les différentes vulnérabilités, place les personnes dans des appartements. Chaque appartement dispose d'une capacité de 6 places (un appartement réservé aux femmes et un appartement réservé aux hommes). Les places en appartement sont octroyées pour de longues durées et les cas les plus urgents sont traités via des financements de nuits d'hôtels.

L'activité d'hébergement et les sollicitations en ce sens ont connu une hausse par rapport à l'année 2020.

Depuis le mois de septembre 2021, plusieurs mineurs non accompagnés se sont adressés aux permanences d'accueil pour demander un hébergement. Certains mineurs ont la carte de demandeur d'asile, mais en raison du nombre de places limitées dans les structures d'hébergement du HCR et dans le centre de protection sociale de l'enfant de Tunis, ces derniers se retrouvent sans solutions d'hébergement et se sont retrouvés à la rue, exposés à des risques d'agression, de viol et d'exploitation. Des conséquences directes sur la sécurité des mineurs ont été constatées au cours de ces derniers mois. Éduquer les enfants, les soutenir et les protéger doit être une priorité.

Pour faire face aux besoins d'hébergement d'urgence, **185 personnes** ont été prises en charge dans des **hôtels**, **92 personnes** ont été hébergées dans des **appartements** mis à disposition par TAT et **6 personnes** ont été hébergées par des organismes partenaires. Un total de **4 306 nuitées a été pris en charge par TAT** sur l'ensemble de l'année 2021.

Les personnes hébergées dans les appartements sont souvent accompagnées à travers des visites à domicile de l'équipe sociale. Des entretiens sociaux réguliers sont effectués, lors desquels les personnes sont orientées vers des partenaires en fonction de leurs besoins, notamment en matière de santé et d'insertion économique (emploi ou formation professionnelle).

Des allocations journalières ont été accordées à toutes les personnes hébergées afin de répondre aux différents besoins journaliers. Des couches et des boîtes de lait sont également délivrées chaque semaine aux mères hébergées ayant des enfants à charge.

**2.2**

**L'ACCOMPAGNEMENT  
JURIDIQUE**

## 2.2.1 Problématiques juridiques rencontrées

Des changements migratoires significatifs ont été observés. Depuis quelques années, la Tunisie est devenue un pays d'installation en plus d'être un pays de transit pour les migrants souhaitant rejoindre l'Europe. Les migrants arrivent en Tunisie pour étudier, chercher des opportunités de travail ou fuir des conflits ethniques, des guerres civiles et des crises humanitaires. Le statut administratif de ces personnes est évolutif, un migrant avec le statut d'étudiant boursier aujourd'hui peut être une personne en situation irrégulière demain à cause de la lenteur des procédures administratives.

En effet, les migrants ont difficilement accès au séjour, le droit au séjour en Tunisie étant en décalage par rapport à l'ampleur du phénomène migratoire. Le migrant se retrouve ainsi exposé à des peines de prison et d'amende prévues par la loi du 8 mars 1968 relative à la condition des étrangers en Tunisie.

En 2021, les demandes juridiques en lien avec la **régularisation ou le renouvellement des titres de séjour (22 %)** restent parmi les problématiques les plus récurrentes. **19 %** des demandes concernent les personnes qui sont dans une situation irrégulière devant payer **des pénalités** de dépassement de séjour. Les conditions d'octroi des visas et des cartes de séjour sont extrêmement restrictives et placent les étrangers dans une situation de précarité.

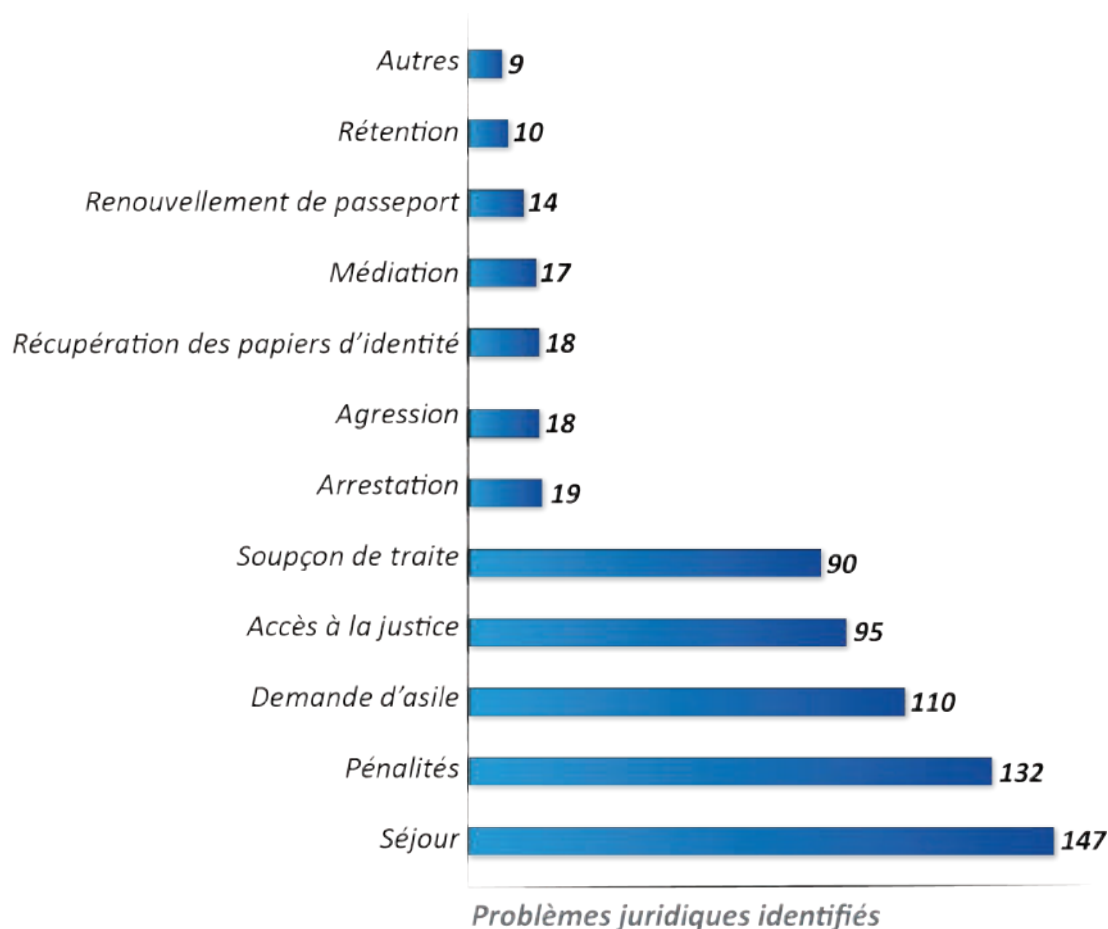
**16 %** des personnes souhaitent **demander l'asile**. Malgré une hausse des demandes, le droit d'asile n'a toujours pas été introduit dans la législation tunisienne.

**14 %** des demandes concernent l'accès à la justice. Parmi celles-ci, **40** dossiers de dépassement du délai légal d'enregistrement d'enfants de mères célibataires qui ont été accueillies à la permanence. Les **dossiers d'enregistrement d'enfants ont été transmis à des avocats** pour permettre à ces enfants d'obtenir des documents d'identité.

**13 % des cas sont des victimes potentielles de traite**. Cette proportion nous donne un aperçu de l'existence du phénomène de traite en Tunisie. La détection, l'identification et l'accompagnement des victimes potentielles de traite est un parcours long et complexe car la compréhension du phénomène est loin d'être évidente pour les victimes elles-mêmes.

Enfin, **16 %** des problèmes identifiés concernent **les arrestations, les détentions arbitraires, les agressions, la récupération de pièces d'identité, le renouvellement des passeports et des affaires de médiation**. Les besoins juridiques des personnes

migrantes sont nombreux et peu traités car ces dernières connaissent peu leurs droits et n'osent pas s'adresser à la justice en cas de problème.



## 2.2.2 La résolution des problématiques par la Permanence juridique

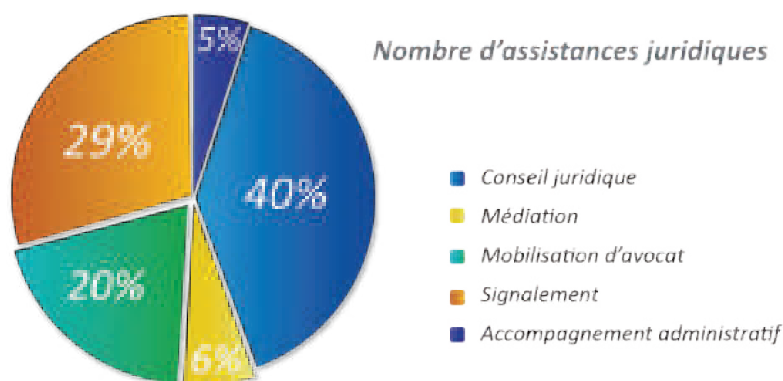
Depuis sa création, Terre d'asile Tunisie assiste juridiquement les bénéficiaires accueillis et fournit de l'information juridique sur leurs droits, les accompagne dans leurs démarches administratives, intervient dans le cadre de médiations, les oriente en cas de besoin et porte certaines affaires devant la justice.

40 % de l'assistance juridique fournie est constituée principalement par un conseil juridique personnalisé répondant aux problèmes identifiés lors des entretiens.

Par ailleurs, dans l'objectif d'améliorer l'accès des migrants à l'information sur leurs droits et sur les acteurs pouvant les accompagner, des séances d'information collectives ont été organisées en partenariat avec les relais communautaires et des partenaires associatifs afin d'aller à la rencontre des migrants isolés et vulnérables. Ces séances ont été animées par les chargés juridiques de l'association et ont permis aux

bénéficiaires de mieux connaître leurs droits et de poser des questions sur différentes thématiques.

**20 %** des assistances ont concerné la mobilisation d'avocats. Tenant compte de l'augmentation des besoins juridiques nécessitant une mobilisation d'avocats dans différentes régions de la Tunisie, Terre d'asile Tunisie a renforcé son réseau d'avocats, en passant de 8 avocats conventionnés en 2020 à 22 en avril 2021. Afin de



garantir un accès inconditionnel aux droits, des réunions d'évaluation ont eu lieu tout au long de l'année et ont permis de discuter des difficultés rencontrées par le réseau d'avocats. Des recommandations ont été formulées à l'issue des réunions dans l'objectif d'améliorer le traitement des dossiers.

**6 %** des assistances concernent la médiation pour récupération des salaires ou de passeports confisqués par les employeurs ou des intermédiaires, ainsi que la négociation avec les propriétaires de logements dans le cadre de paiements de factures abusives ou le règlement des frais de loyer. La médiation assurée par le service juridique sert à régler les litiges à l'amiable et dans des délais assez courts, elle est utilisée par les chargés juridiques dans l'optique de rapprocher les deux parties en conflits et d'ouvrir des canaux de communications entre elles afin de les inciter à trouver des solutions équitables.

### 2.2.3 Les victimes potentielles de traite

**107 personnes** reçues à la permanence dont 90 à Tunis et 17 à Sfax ont été identifiées comme victimes potentielles de traite des êtres humains, ce qui représente **10 %** des nouvelles personnes accueillies en 2021. Suite à la crise sanitaire, le nombre de victimes de traite a baissé. Néanmoins, ce taux ne représente que le nombre de victimes potentielles de traite identifiées par les permanences.

Les données récoltées périodiquement par la permanence juridique et sociale de Terre d'asile Tunisie permettent d'affiner les critères de détection des victimes

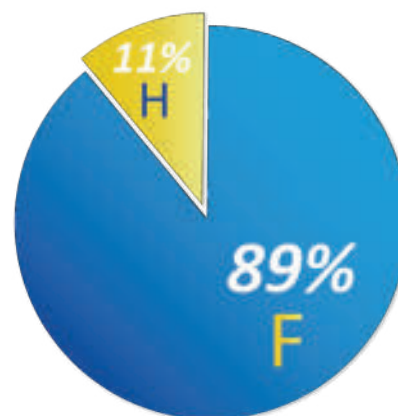
potentielles de traite identifiées par les permanences.

Les données récoltées périodiquement par la permanence juridique et sociale de Terre d'asile Tunisie permettent d'affiner les critères de détection des potentielles victimes de traite ; ces critères constituent des indicateurs permettant d'établir une situation de traite. Ces informations constituent des données importantes puisqu'elles permettent d'appréhender les différents visages de la traite en Tunisie, et de fait, de renforcer la prise en charge des bénéficiaires.

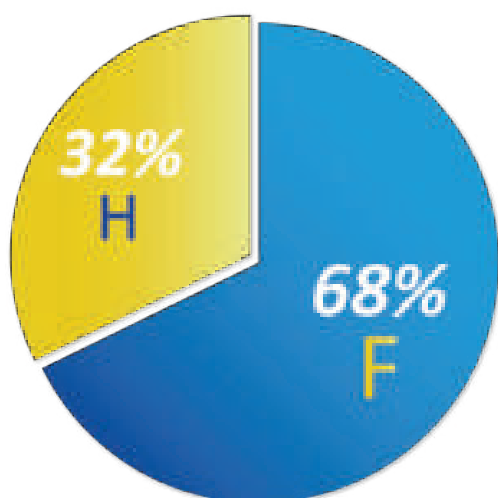
**89 %** des victimes détectées en 2021 sont des femmes dont 4 mineures non accompagnées. Bien que cette proportion prenne en compte différents types d'exploitation pouvant toucher aussi bien les hommes que les femmes ou les enfants, le phénomène le plus courant demeure celui de la servitude domestique.

**102** personnes parmi **les victimes potentielles de traite** qui ont été accompagnées et signalées à l'Instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes sont de nationalité **ivoirienne**, **3** de nationalité **guinéenne** et **2** de nationalité **congolaise**. La prédominance de la nationalité ivoirienne s'explique par la crise économique que connaît le pays et qui a favorisé le développement et la propagation de ce phénomène.

Genre des VPT



## 2.2.4 Les victimes de discrimination



Au cours de l'année 2021, **30** personnes accueillies ont été identifiées comme **victimes de discrimination**, ce qui représente **3 %** du total des nouvelles personnes accueillies.

**68 %** des victimes de discrimination sont **des femmes** et **32 %** sont **des hommes**. Les femmes constituent la majorité des personnes victimes de discrimination et sont souvent victimes de maltraitance et de discrimination, notamment au travail.

**Parmi les 30 cas**, **27** cas de discrimination raciale ont été détectés, 2 cas de discrimination liée à l'origine des personnes et un cas de discrimination était basé sur l'orientation sexuelle de la personne.

V.

**LES PROJETS DE**

**TERRE D'ASILE**

**TUNISIE EN 2021**



## PAAIP - Programme d'appui à l'autonomisation et à l'inclusion des populations (juillet 2020 - décembre 2023)

Ce projet, financé par l'Union européenne, a débuté le 1er juillet 2020 pour une durée de 30 mois. Son objectif est d'œuvrer pour l'autonomisation économique et sociale des populations migrantes en Tunisie à travers des activités de sensibilisation, de formation, de plaidoyer et d'assistance directe. Le projet est mis en œuvre avec CEFA Tunisie. Grâce à ce projet, Terre d'asile Tunisie poursuit son travail d'accompagnement juridique et social dans ses permanences de Tunis et Sfax et a déployé des guichets d'information temporaires dans le sud du pays (Zarzis et Médenine).

## Projet d'amélioration des conditions de vie des enfants migrants en Tunisie (mars 2021 - mai 2021)

Les permanences d'accueil ont développé une certaine expertise et certains réflexes dans la prise en charge, la mise à l'abri et l'assistance aux enfants migrants en difficulté. Ce projet a permis d'offrir une écoute, un soutien, des informations fiables et pertinentes et des renseignements pratiques à des personnes qui se trouvent confrontées à une réalité difficile et des conditions de vie précaires, notamment les parents d'enfants migrants ou les enfants migrants eux-mêmes.

Dans la même optique, un projet financé par Save the Children a été conçu afin d'améliorer l'accès aux droits fondamentaux des mineurs étrangers en Tunisie et de contribuer à leur protection et leur intégration. Il vient compléter la première phase du projet mis en place par Terre d'asile Tunisie et appuyé par Save the children entre septembre et décembre 2020.

## ProMiTAD: Protection des personnes migrantes et tunisiennes en situation de vulnérabilité et accès aux droits fondamentaux (décembre 2021 – décembre 2024)

Le projet, porté par un consortium de partenaires (Avocat Sans Frontières, Terre d’asile Tunisie, Médecins du Monde, Save the Children) spécialisés dans l’assistance et l’accompagnement de différents publics ou thématiques, est une première dans le secteur de la protection des migrants en Tunisie et garantira une approche intersectorielle, qui va permettre de couvrir tous les besoins de base des migrants (santé, juridiques, sociaux) et de s’adresser à des catégories particulièrement vulnérables.

L’objectif général de ce projet est de renforcer la protection et la résilience des personnes migrantes, réfugiées, demandeuses d’asile et tunisiennes en situation de grande vulnérabilité.

La philosophie du projet est basée sur des interventions interdisciplinaires, via une coordination entre différents partenaires, afin de fournir une assistance individualisée médicale, juridique, psychologique et sociale en fonction des besoins du bénéficiaire basée sur l’approche Droits Humains.

## ADPEV – Accès aux Droits des Personnes Étrangères Vulnérables (juillet 2020 - septembre 2021)

Ce projet, co-financé par le Conseil de l’Europe et l’Union européenne vise à renforcer l’accompagnement juridique des migrants en Tunisie, notamment via la mise en place de permanences juridiques à Tunis et à Sfax, et de permanences mobiles à Médenine et Sousse, dans le but de décentraliser l’accès aux droits en déployant des points d’information sur une plus grande zone géographique, qui ne se limite pas à la capitale du pays. Il vise également à améliorer l’accès à l’information des migrants sur leurs droits.

## Points anti-discrimination (PAD) pour les migrants (février 2020 - mars 2021)

Dans le cadre du programme « Pour la Consolidation des Capacités de la Société Civile Tunisienne dans la Lutte Contre les Formes de Discrimination » soutenu par l'Union européenne et mis en œuvre par Minority Rights Group et Damj, Terre d'asile Tunisie a pris part au projet « Points Anti-Discrimination » (PAD) de février 2020 à mars 2021.

Malgré l'adoption d'une loi pour l'élimination de toute forme de discrimination raciale, marquant ainsi une avancée historique en la matière, son application s'avère délicate et soulève de nouvelles problématiques. Ainsi, les victimes d'actes de discrimination se retrouvent souvent dans une situation de vulnérabilité qui, dans le cas des migrants, s'accentuerait par leur situation de migration. Ils font ainsi face à de multiples formes de discrimination, en raison de leur origine, leur ethnie, leur genre et orientations sexuelles ou de leur couleur de peau. Parmi nos bénéficiaires, nombreux sont ceux qui sont ou ont été victimes de discrimination, notamment raciale.

Ce projet vise alors à développer une assistance spécifique en matière de discrimination auprès de la population migrante afin de mieux identifier, prendre en charge et protéger les victimes, et lutter contre ce phénomène. Il s'agit également de mieux documenter les cas afin de permettre à la société civile de développer des actions de plaidoyer, mais aussi de mettre en place des actions de prévention, de sensibilisation et de renforcement des capacités.

## Accroître la contribution positive des migrants au développement local de la ville (novembre 2020 - octobre 2021)

Le projet « Accroître la contribution positive des migrants au développement local de la ville en utilisant les arts pour renforcer leur inclusion sociale dans le développement local de la ville de La Marsa », soutenu par l'Union européenne, la coopération Suisse, International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), United Cities and Local Governments (UCLG) et UN Habitat s'inscrit dans le programme « Migration ville à ville en Méditerranée » (MC2CM). Ce projet est mis en œuvre par UN Habitat/Maghreb, et Terre d'asile Tunisie en partenariat avec la municipalité de La Marsa.

Il vise à renforcer l'interaction sociale entre la communauté migrante et la population hôte au niveau local, grâce à des activités artistiques inclusives et une communication médiatique plus représentative des réalités vécues par les migrants et des migrations, au niveau local notamment.

## Améliorer la coordination de la migration par les acteurs locaux à Sfax (mai 2020 - février 2021)

Le projet « Améliorer la coordination de la migration par les acteurs locaux à Sfax » (ACMALS), soutenu par l'Union européenne, la coopération Suisse, International Centre for Migration Policy Development (ICMPD), United Cities and Local Governments (UCLG) et UN Habitat s'inscrit dans le programme « Migration ville à ville en Méditerranée » (MC2CM). Il a été mis en œuvre en partenariat avec la municipalité de Sfax, la municipalité d'El Ain et la municipalité de Gremda et a duré 10 mois (de mai 2020 à février 2021).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance de la question migratoire à l'échelle locale et régionale. Il avait pour objectif la mise en place de mécanismes de coordination entre les autorités locales, les services publics et les organisations de la société civile assurant des services directs au profit des migrants dans la ville de Sfax, ainsi que le renforcement de leurs capacités.









### **Bureau de Tunis**

16, Rue Fatma Fehria - 1002 Mutuelleville, Tunis

[contact@maison-migrations.tn](mailto:contact@maison-migrations.tn)

(+216) 71 287 484

### **Bureau de Sfax**

Imm. Emna City, Bloc A, 9ème étage, App n°908,

Rue Hedi Nouria, Sfax El Jedida, 3027 - Sfax, Tunisie

[contact-sfax@maison-migrations.tn](mailto:contact-sfax@maison-migrations.tn)

(+216) 74 400 417

### **Permanence juridique et sociale à Sousse**

Arrondissement Riadh, municipalité de Sousse

Rue Yakout El Hamaoui, 4023, Cité Riadh.

(+216) 29 194 166